



Indicateurs de pauvreté et de bien-être propres aux Premières Nations

Contexte

En 2018, Emploi et Développement social Canada (EDSC) a publié la première Stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) ayant pour objectif de garantir à tous les Canadiens une vie digne, quelle que soit leur situation. Cependant, cette stratégie ne tient pas compte de la situation particulière des Premières Nations en situation de pauvreté ni des lacunes et obstacles systémiques qui perpétuent la pauvreté chez les Premières Nations. En réponse, les Premières Nations en Assemblée ont adopté la résolution 98/2019 de l'Assemblée des Premières Nations (APN), intitulée « *Réduction de la pauvreté pour toutes les Premières Nations au Canada* », qui charge l'APN de mener des recherches sur les indicateurs de pauvreté et de bien-être propres aux Premières Nations. En 2021, l'APN a mandaté l'Institut des finances publiques et de la démocratie (IFPD) pour mener des recherches auprès des Premières Nations afin d'élaborer un cadre permettant de comprendre, de mesurer et de lutter contre la pauvreté chez les Premières Nations.

Méthodologie

En octobre 2022, l'IFPD a animé un groupe de travail national des Premières Nations sur la pauvreté afin de comprendre les contextes et les expériences des communautés par rapport à la pauvreté, de collaborer à la définition de la pauvreté chez les Premières Nations et de définir des indicateurs pour élaborer une nouvelle stratégie de mesure. L'IFPD a rassemblé les mesures existantes de la pauvreté et a créé une série d'indicateurs et de mesures possibles à soumettre à l'examen du groupe de travail. Le groupe de travail est parvenu à un consensus sur huit dimensions de la pauvreté comprenant 39 indicateurs distincts.

Indicateurs

Logement

- Nombre de personnes disposant d'un logement sûr et convenable
- Nombre de personnes par logement
- Nombre de foyers de transition dans les réserves

Emploi

- Taux de participation
- Taux d'emploi
- Taux de chômage
- Nombre d'emplois proposés par la bande
- Emplois offrant un salaire décent dans la communauté
- Emplois proposés par les sociétés communautaires des Premières Nations
- Travail et soins non rémunérés
- Lacunes autodéclarées en matière de compétences

Éducation

- Taux d'achèvement des études secondaires
- Taux d'alphabétisation
- Taux d'aptitude au calcul
- Diplôme le plus élevé obtenu
- Première Nation (ou entité) offrant des programmes basés sur la terre pour les jeunes

Revenu

- Pourcentage de la population bénéficiant d'une aide au revenu
- Revenu médian total des ménages

Sécurité alimentaire

- Taux de ménages en situation d'insécurité alimentaire
- Présence de programmes de sécurité alimentaire
- Accès aux aliments traditionnels
- Avis concernant la qualité de l'eau potable
- Eau potable de la source au robinet

Éducation de la petite enfance

- Accès à l'éducation de la petite enfance dans la communauté
- Nombre d'enfants pris en charge
- Accès aux services de garde

Santé

- Taux de maladies chroniques
- Accès aux services de santé dans la communauté
- Santé mentale et bien-être mental
- Taux d'abus de substances
- Accès au traitement des toxicomanies
- Pourcentage de personnes renonçant aux services de santé pour quelque raison que ce soit

Culture

- Possibilités pour les adultes d'apprendre une langue autochtone
- Possibilités pour les jeunes d'apprendre une langue autochtone
- Possibilités pour les adultes de pratiquer des activités basées sur la terre
- Possibilités pour les jeunes de pratiquer des activités basées à la terre
- Accès aux cérémonies culturelles dans la communauté
- Désir de pouvoir accéder aux cérémonies culturelles dans la communauté
- Présence de gardiens du savoir dans la communauté

Prochaines étapes

En décembre 2024, l'Assemblée des Premières Nations a adopté la résolution 91/2024, intitulée « *Indicateurs de pauvreté et de mieux être des Premières Nations* », qui valide les indicateurs de pauvreté et de bien-être des Premières Nations et charge le Groupe de travail technique sur le développement social (GTTDS) de superviser un projet pilote de collecte de données sur ces indicateurs et d'échantillonner ces derniers dans certaines Premières Nations. L'APN plaidera en faveur d'un financement pour remplir ce mandat et collaborera avec le GTTDS afin de déterminer les considérations et les priorités régionales pour faire avancer les travaux visant à réduire la pauvreté chez les Premières Nations.